



Présentation

Situé sur la commune d'Épinay sur Orge, le foyer Les Roseaux dispose d'un agrément foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés.

Dans ce cadre, il peut accueillir 42 adultes :

- hommes ou femmes sans enfant, âgés de 18 à 59 ans ;
- travailleurs handicapés (RQTH) travaillant en milieu protégé ou ordinaire à l'admission ;
- souffrant de handicap mental avec ou sans troubles associés (troubles psychiques stabilisés ; 10% souffrant de handicaps moteurs associés) ;
- ayant formulé une demande d'accueil en foyer d'hébergement ;
- en capacité de vivre dans un cadre collectif.

Il est ouvert 365 jours par an, 24h/24.

Chaque nuit un éducateur de veille assure la sécurité, il est épaulé depuis 2012 par un veilleur de nuit.

Missions

Les missions du Foyer d'Hébergement pour Travailleurs Handicapés Les Roseaux sont les suivantes :

- proposer un hébergement adapté ;
- assurer le bien-être physique et moral des résidents, ainsi que leur sécurité ;
- favoriser les potentiels, l'épanouissement corporel, affectif et intellectuel ;
- orienter et guider les personnes accueillies dans leurs loisirs et leur vie quotidienne ;
- tenir compte du contexte familial, chercher à maintenir un lien ;
- prendre en compte le projet de vie de la personne ;
- aider à l'insertion des résidents au cœur de la Cité ;
- être cohérent avec les partenaires du foyer dans la réalisation du projet de vie de la personne.

Quels que soient les résidents, la mission du foyer est perçue comme un accompagnement vers l'autonomie à travers les actes de la vie quotidienne et l'inscription sociale de la personne dans son environnement.

Cet accompagnement est adapté aux besoins de chaque résident. Cela signifie que les parcours ne sont pas linéaires. Ils sont ponctués de progressions, mais aussi de régressions. Les apprentissages peuvent alors avoir pour objectifs le maintien des acquis permettant une autonomie suffisante pour vivre en foyer d'hébergement.

Situation géographique

L'établissement est situé près de la gare d'Épinay-sur-Orge, d'où les résidents peuvent accéder au RER ou aux bus pour se rendre rapidement à leur travail ou à leurs activités de loisirs.

A proximité du centre ville, il présente l'avantage d'être près d'un petit centre commercial permettant aux résidents d'effectuer des achats accompagnés ou en toute autonomie.

Des locaux adaptés

L'établissement comporte :

- 36 chambres individuelles, dont 3 au rez-de-chaussée pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite ;
- 2 studios pour les résidents en capacité à aller vers un hébergement non spécialisé ;
- 2 appartements de couple.

Les résidents disposent d'une salle de restauration, d'un salon d'accueil, de différentes salles collectives (cuisine éducative, buanderie, fashion-room, salle d'activité polyvalente avec salon, télévision, accès internet et vidéo projecteur).

Un hébergement chaleureux

Tout en respectant certaines règles obligatoires dans une vie en partie collective, le résident organise sa vie comme il l'entend, avec l'aide du personnel éducatif lorsque cela est nécessaire.

Il peut recevoir sa famille ou des amis, avoir ses appareils audio ou vidéos, participer quand il le souhaite aux loisirs proposés par le foyer, pratiquer des activités sportives ou culturelles à l'extérieur, organiser ses week-ends et ses vacances.

Bien que les chambres soient proposées meublées, les résidents peuvent y amener leurs propres meubles et les aménager à leur goût.

Des règles de vie simples et adaptées

Ce sont les règles habituelles de la vie en société, le respect de soi et des autres, des locaux et celles particulières à l'établissement.

Elles sont rassemblées au sein du règlement intérieur. Chaque résident en reçoit un exemplaire dès son admission. Il le signe avec le directeur du Foyer.

Le résident construit son projet individualisé au cours des premiers mois suivant l'admission avec son référent éducatif

Réfléchi en équipe médico-psycho-éducative, ce projet permet de définir les grands axes de la prise en charge. Il est révisé tous les 6 mois.

Une équipe spécialisée

L'équipe comprend :

- un service d'hôtellerie et d'entretien:
 - 3 agentes hôtelières
 - 1 agent d'entretien
- un service éducatif :
 - 7 moniteurs éducatifs
 - 4 éducateurs spécialisés
 - 1 conseillère en économie sociale et familiale
- un service soignant :
 - 1 médecin-psychiatre
 - 1 infirmière
 - 1 psychologue
- un service administratif :
 - 1 directrice
 - 1 adjointe de direction
 - 1 secrétaire
 - 1 comptable

En 2012, est venu se rajouter des postes de veilleurs de nuit qui est venu compléter la sécurité de nuit dans l'établissement.

Chaque résidant a un éducateur référent auquel il peut plus particulièrement se confier. Celui-ci peut l'accompagner dans certaines démarches et assure notamment avec le résidant les relations nécessaires avec l'employeur, la famille, l'éventuel tuteur ou curateur.

Le personnel est disponible à tour de rôle et en permanence, toute l'année et particulièrement en soirée et en week-end.

Le foyer est à l'écoute des familles et les soutient dans leurs efforts pour considérer les résidants comme des adultes à accompagner dans leur vie.

En matière de soins, un accompagnement dans le suivi médical classique (médecin traitant, dentiste, para médicaux) est proposé. La connaissance du réseau de proximité permet un suivi efficace.

En ce qui concerne les soins d'ordre psychologique, si une attention particulière est portée aux difficultés des résidants en ce domaine, aucune thérapie n'est effectuée au foyer. En cas de besoin, les résidants ou les familles peuvent être orientés vers les partenaires soignants extérieurs (Centres Médico-Psychologiques de secteur de santé mentale, Centre Hospitalier Spécialisé Barthélémy Durand, Service Inter sectoriel d'Accueil des Crises, Cabinet de thérapeutes).

Une aide psychologique ponctuelle peut être proposée par le psychiatre ou la psychologue de l'établissement.

Par ailleurs, le travail éducatif peut comprendre une dimension thérapeutique sous le contrôle du médecin psychiatre, garant des soins au foyer. Des séjours à visée thérapeutiques peuvent être organisés

Qui paye ?

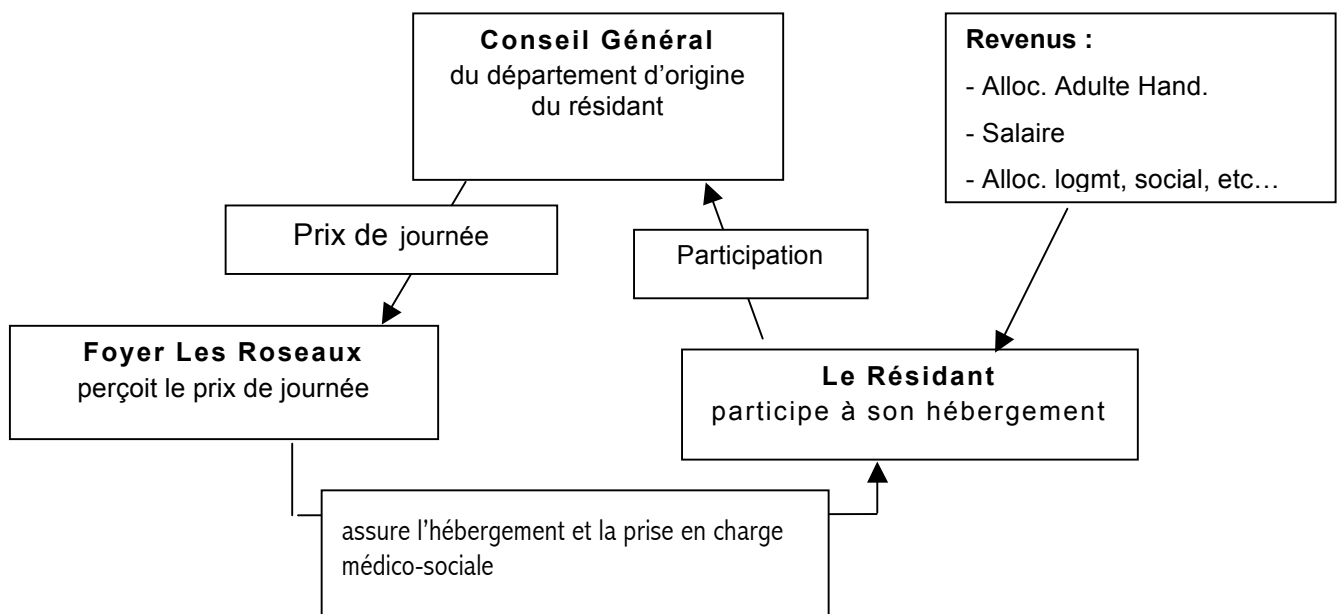
C'est le Conseil Général de l'Essonne qui fixe chaque année le prix de journée de l'établissement.

A compter de juillet 2015 celui-ci s'élève à **136,20 € par jour**.

Chaque résidant doit verser une participation, fixée en fonction de ses revenus et de son reste à vivre, par son département d'origine.

Payée au foyer par le résidant, cette participation aux frais d'hébergement est reversée en intégralité au département d'origine.

Il est donc impératif que nous ayons connaissance de toutes les ressources du résidant.



AIDE SOCIALE :

Une demande est faite à l'aide sociale pour permettre le paiement du coût total de l'hébergement.

Ce dossier est déposé au "domicile de secours" du résidant (commune de résidence avant l'entrée au foyer, pendant au moins trois mois, hors établissements sociaux, médicaux et médico-sociaux).